

COMITÉ DU 30 JUIN 2021 À 18H00

COMPTE RENDU

Le mercredi 30 juin 2021 à 18h le Comité d'AQUAVESC s'est réuni à l'usine de Louveciennes légalement convoqué par M. Erik LINQUIER.

Date de la convocation : 21 juin 2021

Date d'affichage des délibérations : 8 juillet 2021

Date d'affichage du compte rendu : 6 juillet 2021

Sont présents :

Chavenay : Stéphane GOMPERTZ

Thiverval-Grignon: Catherine LANEN

EPT GPSO : Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Catherine BLOCH

CA SQY: Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, Roger ADELAIDE

CA VGP : Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS, Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

Absents ou excusés : Isabelle MESPelaere, Valentine BOUVET, Béatrice BODIN, Frédéric PELEGRIN, Bernard MEYER, Myriam DEBUCQUOIS, Moussa FOUZI, Virginie AUBAUD, Igor GAZEYEFF

Ont donné pouvoir : Catherine BASTONI à Eva ROUSSEL, Olivier AFONSO à Eva ROUSSEL

Assistaient également : Laurence BRÉUS, Directeur Général des Services ; Aurélien BEHAGUE, Ingénieur Eau Potable ; Sylvain BRUNEL, Technicien Eau Potable ; Stéphane HABERT, Directeur des Finances ; Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h.

2021/09 : Rapport annuel du délégataire SEOP – exercice 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND acte de la présentation et de la remise du rapport du Délégataire du Service Public SEOP relatif à l'exercice 2020.

2021/10 : Rapport annuel du délégataire SAUR – exercice 2020 (Bougival)

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND acte de la présentation et de la remise du rapport du Délégataire du Service Public SAUR relatif à l'exercice 2020 pour la commune de Bougival.

2021/11 : Rapport annuel du délégataire SUEZ – exercice 2020 (Plaisir / Thiverval-Grignon / les Clayes-sous-Bois)

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND acte de la présentation et de la remise du rapport du Délégataire du Service Public SUEZ relatif à l'exercice 2020 pour les communes de Plaisir, Thiverval-Grignon et Les Clayes-sous-Bois.

2021/12 : Rapport annuel du prestataire VEOLIA – exercice 2020 (Maurepas)

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND acte de la présentation et de la remise du rapport annuel du prestataire VEOLIA relatif à l'exercice 2020 pour la commune de Maurepas.

2021/13 : Rapport annuel unique d'activité 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

ADOpte le rapport unique d'activité d'AQUAVESC relatif à l'exercice 2020.

DONNE tous pouvoirs au Président pour transmettre ce document aux Maires des Communes et aux Présidents des Intercommunalités membres d'AQUAVESC.

2021/14 : Compte de Gestion – exercice 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

APPROUVE le Compte de Gestion 2020 d'AQUAVESC établi par le Trésorier.

2021/15 : Compte Administratif – exercice 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

CONSTATE que la comptabilité d'AQUAVESC est identique aux écritures du Receveur conformément au certificat joint.

ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale jointe.

ADOpte le Compte Administratif d'AQUAVESC pour l'exercice 2020.

2021/16 : Affectation du résultat du Compte Administratif 2020

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

CONSTATE que la balance générale du compte de résultat 2020 fait ressortir un excédent d'exploitation de **18 501 105,65 €** et un déficit d'investissement de **-5 766 855,54 €** (dont -2 333 634,94 € de restes à réaliser) d'où un excédent global de **12 734 250,11 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 s'élevant à la somme de :

- En dépenses d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour 3 433 220,60 €
- En recettes d'investissement au compte 1068 (autres réserves) pour 5 766 855,54 €
- En recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour le solde restant soit 12 734 250,11 €

2021/17 : Décision Modificative 2021 n°1

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative 2021 n° 1 telle qu'exposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	12 714 250,11 €
TOTAL		12 734 250,11 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 734 250,11 €
TOTAL		12 734 250,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
001	Résultat d'investissement reporté	3 433 220,80 €		3 433 220,80 €
20	Immobilisations incorporelles (2051)		5 375,00 €	5 375,00 €
23	Immobilisations en cours (2315)		2 328 259,94 €	2 328 259,94 €
45	Opérations pour compte de tiers (45811)		10 000,00 €	10 000,00 €
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL		3 533 220,60 €	2 343 634,94 €	5 876 855,54 €

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 788 855,54 €		5 788 855,54 €
16	Emprunts et dettes assimilées (1641)	-5 500 000,00 €		-5 500 000,00 €
021	Virement à la section d'investissement	12 714 250,11 €		12 714 250,11 €
TOTAL		12 981 105,65 €	0,00 €	12 981 105,65 €

2021/18 : Avenant n° 16 DSP SEOP

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°16 à la DSP SEOP.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°16 à la DSP SEOP et tout document y afférent.

2021/19 : Convention financière AQUAVESC/SEVESC/AESN- Sécurisation de la station de pompage de Bougival et ses équipements hydrauliques

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE la convention financière tripartite AQUAVESC/SEVESC/AESN pour la sécurisation de la station de pompage de Bougival et ses équipements hydrauliques.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention et tout document y afférent.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 6 juillet 2021.

Erik LINQUIER
Président d'AQUAVESC